

Image not found or type unknown



Comparution immédiate - protection de l'identité des victimes

Par **Mygale75**, le **11/06/2012** à **16:27**

Bonjour,
Je me suis fait agresser il y a quelques jours par des individus vite attrapés et déferés en comparution immédiate au TGI.
Ma question est la suivante: J'ai mentionné à de nombreuses reprises que je ne souhaitais en aucun cas que mon identité soit divulguée aux agresseurs. La procédure pénale protège-t-elle l'identité des victimes?
En vous remerciant pour votre aide,
A vous,